



Renouvellement attestation de depot de demande d'admission sejour

Par **Abdel94**, le **01/10/2014** à **18:30**

Bonjour à tous,

Ancien étudiant algérien rentré en France en 2005, en situation irrégulière depuis 2011. j'ai déposé mon dossier de régularisation Valls le 03 juin 2014 à la préfecture de Créteil, avec CDI 20 h/semaine depuis 2006. Cela fait 4 mois que je n'ai aucune réponse. mon attestation de dépôt de demande d'admission au séjour arrive à expiration le 03 septembre, après demain.

je me demande si je dois me présenter demain ou le jour de l'expiration de l'attestation donc après demain. quel document dois-je emmener avec moi ?

j'ai en ma possession une quittance de loyer de mon hébergeur de 4 mois, je voudrais savoir s'ils ne vont pas me demander une quittance de moins de 3 mois .

merci a l'avance si vous m'éclairez un peu !!

Par **Kikibijou**, le **02/10/2014** à **01:53**

Bonjour ,

Pour les récépissés , il faut se présenter 5 jours ouvrés avant la date d'expiration donc je pense que vous pouvez déjà vous présenter à la préfecture. Par contre il faut effectivement un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Ils insistent là dessus.

Par **moh zen**, le **31/01/2018** à **13:08**

Bjr

peux tu m'éclairer sur la suite que t'as eu après l'expiration de l'attestation de dépôt ?
comme de temps a mis l'étude de ton dossier ?

Cdlt.